



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Dossier d'Appel d'Offres AO/ZOO/DBA/022/2022

Fourniture et installation de dix (10) copieurs numériques au Siège de la BCEAO

AOÛT 2022

I - PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1. Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège, situé à Dakar (Sénégal) ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), sis à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), à Paris (France).

I.2. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet de solliciter la fourniture et l'installation de dix (10) copieurs numériques noir/blanc de bureau au Siège de la BCEAO, sis à l'Avenue Abdoulaye FADIGA (Dakar - Sénégal).

I.3. Allotissement

Le présent appel d'offres est constitué d'un (1) lot unique et indivisible.

I.4. Conditions de participation à l'appel d'offres

Les sociétés impliquées dans le financement d'activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux et le terrorisme, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

De même, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.5. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

I.6. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date de dépôt.

I.7. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

I.8. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.9. Monnaie de soumission

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.10. Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de démarrage de trente pour cent (30%) du montant total du marché à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un établissement de crédit agréé par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale dans un délai de vingt-huit (28) jours à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire ;
- soixante-cinq pour cent (65%) à la livraison attestée par un procès-verbal provisoire signé par les deux parties ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie d'un (1) an, attestée par un procès-verbal de réception définitive signé par les deux parties.

I.11. Formation et transfert de compétence

Les tests du bon fonctionnement des équipements sont assurés par le fournisseur ou son représentant dûment mandaté dès leur livraison au lieu de destination.

Le fournisseur ou son représentant dûment mandaté assure également la formation des utilisateurs à la bonne exploitation des équipements.

I.12. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficiaire, dans le cadre du présent appel d'offres du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

I.13. Présentation des soumissions

L'offre devra comprendre quatre (4) parties distinctes :

- une lettre de soumission ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

I.13.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en annexe précisant tous les éléments de sa proposition.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.13.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire devra comprendre les sections suivantes :

- présentation générale de la société ;
- références techniques similaires ;
- CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience).

Les documents visés aux points 1.13.1 et 1.13.2 seront regroupés dans un dossier électronique intitulé "DOSSIER ADMINISTRATIF".

En cas de sous-traitance, les mêmes informations concernant le sous-traitant devront être communiquées à la Banque.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir dans son offre une copie des documents attestant de son statut juridique, son numéro d'immatriculation, le cas échéant, ainsi que ses références bancaires qui devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.13.3. Offre technique

- L'offre technique fera la description détaillée des appareils proposés.
- L'ensemble des documents constitutifs de l'offre technique sera regroupé dans un dossier électronique intitulé "OFFRE TECHNIQUE".

I.13.4. Offre financière

L'offre financière devra être établie hors taxe et hors douane. Elle comprendra :

- le coût pour la fourniture et installation des copieurs numériques noir/blanc de bureau ;
- le coût du toner noir (un pour chaque appareil) ;
- le coût du récupérateur de toner usagé (un pour chaque appareil) ;
- le coût du transport, tous frais compris jusqu'à la livraison dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar (Sénégal) ;
- à titre indicatif, une proposition de prix pour un contrat de maintenance annuelle après la période de garantie.

L'ensemble des documents constitutifs de l'offre financière sera regroupé dans un dossier électronique intitulé "OFFRE FINANCIÈRE".

I.14 Actualisation des offres

Au regard des évolutions technologiques, il pourra être demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte éventuellement desdites évolutions, dans le cas où un délai de six (6) mois s'écoulent entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

I.15. Date et heure limites de transmission des dossiers

Les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse **courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int** au plus tard le **vendredi 23 septembre 2022 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

I.16. Ouverture des plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la réception, l'ouverture, la vérification de conformité ainsi qu'à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission pour le présent appel d'offres.

L'évaluation des offres des soumissionnaires reposera sur les critères suivants :

- le respect des spécifications techniques définies ;
- la qualité des partenaires techniques devant assurer le service après-vente ;
- la formation des utilisateurs ;
- le coût total proposé ;
- le délai de livraison des appareils.

Les pièces administratives et financières attestant de la régularité de l'entreprise soumissionnaire ainsi que de sa capacité financière sont exigées.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler le processus de sélection en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Avant l'attribution du marché, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (par exemple : des prix déraisonnablement élevés ou bas) pourrait constituer un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO.

Dans ce cas, elle pourrait inviter, à des négociations, le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres.

I.17. Publication des résultats et notification provisoire

Les résultats provisoires de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires.

Ledit recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché.

Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours ouvrés maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

Au cas où les motifs exposés ne seraient pas substantiels ou de nature à remettre en cause la décision d'attribution du marché, la Banque Centrale ne serait pas tenue de donner suite au recours. Dans ce cas, celui-ci devra être également considéré comme rejeté.

I.18. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités techniques et financières du soumissionnaire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte notamment, de la capacité et de la solvabilité financière du soumissionnaire.

A cet égard, elle pourra se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera l'offre classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.19. Lieux de livraison

Les copieurs commandés doivent être livrés dans les locaux du Siège de la BCEAO, sis à l'Avenue Abdoulaye FADIGA (Dakar- Sénégal).

La livraison sera effectuée aux risques et à la charge du soumissionnaire, qui sera tenu de conditionner les équipements de manière à éviter les dommages durant le transport.

I.20. Délais de livraison

Le délai de livraison doit être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

I.21. Réception

La réception sera effectuée en deux temps, selon la procédure ci-après :

- réception provisoire constatant la conformité aux caractéristiques spécifiées, dès la livraison ;
- réception définitive, à l'échéance de la période de garantie. Celle-ci interviendra à la demande du fournisseur ou le cas échéant de la BCEAO.

Chaque réception fera l'objet d'un procès-verbal signé par les deux Parties.

I.22. Garantie

La durée minimale exigée pour la garantie est d'un (1) an. Cette garantie s'entend pièces et main-d'œuvre.

I.23. Service après-vente

Le fournisseur devra s'engager à assurer le service après-vente des équipements.

A ce titre, chaque soumissionnaire devra fournir dans son offre l'agrément du constructeur et les accords de partenariat signés avec des prestataires locaux qui assureront les prestations liées au service après-vente. Les preuves de la capacité technique de ces derniers devront également être apportées.

I.24. Litiges et contestations

Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, tout différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

I.25. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de transmission des offres, à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées à celles-ci seront mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse : www.bceao.int.

A ce titre, les soumissionnaires sont invités à consulter régulièrement le site.

II - DEUXIÈME PARTIE : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Les photocopieurs à fournir et à installer doivent être numériques, noir/blanc et posséder les caractéristiques minimales ci-après :

- Marque : CANON, XEROX ou toute autre marque, de caractéristiques équivalentes (à préciser) et simple d'utilisation ;
 - Alimentation électrique : monophasé 220-240 V / 50-60 Hz ;
 - Interface réseau : réseau ethernet 10/100/1000, Wi-Fi, USB ;
-

-
- Fonctions standard : copie, impression et numérisation ;
 - Mode d'impression : laser, noir et blanc ;
 - Vitesse : 30 copies à la minute en format A4 ;
 - Mode recto/verso : 1:2, 2:1, 2:2 ;
 - Chargeur automatique de documents recto/verso : passage unique ;
 - Tableau de bord : écran tactile ;
 - Gestion papier : deux (2) bacs de 250 feuilles au moins chacune, capable de prendre des formats A3, A4, A4R et A5 ;
 - Mémoire : au moins 2 Go de RAM et disque dur de 250Go ;
 - Résolution de copie (lecture et écriture) : 600 x 600 dpi ;
 - Résolution d'impression : 600 x 600 dpi / 1200 x 600 dpi ;
 - Résolution de scan : 600 x 600 dpi
 - Format de fichiers scannés : PDF récupérable par email ;
 - Supports d'impression : papier laser, papier épais, papier transparent, papier recyclé ;
 - Grammage de papier mini : 64 g/m2 ;
 - Grammage de papier maxi : 128g/m2 ;
 - Niveau de gris : 256 ;
 - Copieur sur roues.

Chaque photocopieur doit être livré avec :

- un manuel utilisateur en langue française ;
 - un manuel de service en langue française ;
 - 1 bac récupérateur de toner par machine ;
 - 1 toner par machine.
-

ANNEXE**MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION****APPEL A CONCURRENCE POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION DE DIX (10) COPIEURS NUMÉRIQUES AU SIÈGE DE LA BCEAO**

Je soussigné [Nom prénoms et fonction],

Agissant au nom et pour le compte de la société [Adresse complète de la société] inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de [Ville de résidence] sous le numéro [Numéro du registre de commerce] :

1. après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres pour la fourniture et l'installation de dix (10) copieurs numériques noir/blanc de bureau au Siège de la BCEAO,
2. propose une offre forfaitaire, non révisable, hors taxes et hors droits de douane de [Montant en chiffres et en lettres],
3. m'engage à exécuter les prestations dans un délai de [Délai indiqué dans l'offre] à compter de la date de signature du marché,
4. m'engage expressément à exécuter les prestations conformément au dossier d'appel d'offres et suivant les règles de l'art,
5. m'engage à maintenir mon prix pendant une période de quatre (4) mois à compter de la date de dépôt des offres,

Fait à [Ville de résidence] le [jour/mois/année]

Le [Fonction]

Signature et Cachet

[Nom et Prénoms]
